

AVIS D'UNE RÈGLE

NORME MULTILATÉRALE 45-102 REVENTE DE VALEURS MOBILIÈRES, FORMULAIRE 45-102A1

ET

RÈGLE 45-801 METTANT EN APPLICATION LA NORME MULTILATÉRALE 45-102 REVENTE DE VALEURS MOBILIÈRES

Le 22 août 2005, le ministre de la Justice a donné son consentement à l'établissement des règles ci-dessous, qui sont entrées en vigueur le 14 septembre 2005 :

La Règle 45-801 mettant en application la Norme multilatérale 45-102 - Revente de valeurs mobilières qui contient les textes réglementaires suivants :

- Règle 45-102
- Formulaire 45-102A1

L'instruction connexe suivante est également entrée en vigueur le 14 septembre 2005 :

- Instruction complémentaire 45-102IC